



**COMITE SYNDICAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq (2025), le lundi 22 décembre à 15h00, sur convocation individuelle en date du 15 décembre 2025, les délégués du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice THIEN AH KOON.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Nombre de conseillers présents : 10**

**Nombre d'absents : 09**

Il est demandé au Directeur Général de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Jacques TECHER est nommé secrétaire de séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Membres présents</i>	<i>Visioconférence</i>	<i>Membres absents</i>	<i>Procuration donnée à</i>
<b>CASUD</b>	Patrice THIEN AH KOON Jacquet HOARAU Olivier RIVIERE		David LEBON Laurence MONDON Isabelle GROSSET -PARIS	
<b>CIVIS</b>	Patrick VAYABOURY Stéphano DIJOUX	Ludovic MALET Jacques TECHER	Louise SIMBAYE Kichena DAMOUR Christelle ETHEVE-VADIER Jean-Eric FONTAINE Bruno BEAUVAL	
<b>DEPARTEMENT</b>	Jean-Louis PAJANIAYE	Dominique GONTHIER		
<b>REGION</b>		Normane OMARJEE	Axel VIENNE	

Le Président constate que le quorum est atteint et que le Comité Syndical peut valablement siéger.

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- Affaire n°01/12/2025 :** Approbation du Procès-Verbal du 21/11/2025
- Affaire n°02/12/2025 :** Approbation du lancement de l'Appel à Projets pour le redéploiement des activités de l'Aéroport de Saint-Pierre Pierrefonds sous le régime de SIEG et validation du plan de composition général (PCG) horizon 2024
- Affaire n°03/12/2025 :** Subvention AEROTECH OI
- Affaire n°04/12/2025 :** Rapport annuel et compte rendu d'activités des mandataires de la SPL GRAND SUD
- Affaire n°05/12/2025 :** Décision modificative n°01-2025
- Affaire n°06/12/2025 :** Modification durée formations

\*\*\*\*\*

### **Affaire n°01/12/2025 : Approbation du Procès-Verbal du 21/11/2025**

Le Comité Syndical est appelé à approuver le procès-verbal du 21/11/2025.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du 21/11/2025.**

### **Affaire n°02/12/2025 : Approbation du lancement de l'Appel à Projets pour le redéploiement des activités de l'Aéroport de Saint-Pierre Pierrefonds sous le régime de SIEG et validation du plan de composition général (PCG) horizon 2024**

Le Président expose,

L'Aéroport de Saint-Pierre Pierrefonds (ZSE) se trouve à un tournant décisif de son histoire. L'audit économique et commercial récemment mené a confirmé la nécessité d'une rupture paradigmatique avec les modèles passés pour assurer la pérennité de la plateforme.

Il est proposé au Comité Syndical d'entériner une nouvelle vision stratégique : faire de Pierrefonds le "**Hub d'Agilité du Grand Sud**". Cette stratégie repose sur la « Théorie des deux jambes », actant une complémentarité assumée avec l'aéroport Roland Garros (RUN).

Pour opérationnaliser cette vision, le Syndicat Mixte souhaite lancer un **Appel à Projets (AAP)** visant à sélectionner des partenaires économiques (compagnies aériennes, industriels) dans le cadre juridique d'un **Service d'Intérêt Économique Général (SIEG)**.

Il est précisé que cette démarche constitue la **Phase 1** d'une stratégie globale de refondation. Elle porte exclusivement sur le développement des activités et des flux, et **ne constitue en aucun cas une Délégation de Service Public (DSP)** pour la gestion globale de l'infrastructure aéroportuaire. Cette dernière fera l'objet d'une procédure ultérieure distincte ; par conséquent, le présent appel à projets n'emporte aucune promesse d'attribution ni droit de préemption sur la future gouvernance de la plateforme.

Ce régime SIEG permet ici de soutenir l'investissement initial et le démarrage des activités (barrières à l'entrée), tout en excluant toute subvention d'exploitation permanente.

#### **Architecture de l'appel à projets :**

- **Dissociation Activité/Gestion** : L'objectif est de sélectionner des opérateurs pour développer l'activité, et non des gestionnaires d'infrastructure.
- **Levier financier (SIEG)** : Le Service d'Intérêt Économique Général est utilisé comme levier d'amorçage pour soutenir l'investissement (et non pour subventionner l'exploitation à perte), via une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Développement (CPOD).
- **Structure en 4 lots** :
  1. Connectivité et fret (moteur technique).
  2. Aviation d'affaires et urgences (résilience).
  3. Industrie et maintenance (valeur ajoutée locale).
  4. Formation et innovation (nouvelles mobilités).

**Volet Foncier – « Cité aéronautique du Grand Sud »** : Un plan de composition générale a été élaboré pour offrir aux opérateurs une visibilité sur le foncier disponible, incluant la réorganisation de la zone Nord pour le *basing* (avions basés) et la création de hangars de maintenance.

Ce redéploiement économique nécessite une traduction spatiale cohérente. Le dossier de consultation intègre donc le Plan de Composition Général (PCG) de la plateforme et de ses espaces environnants. Ce document de planification fixe les orientations d'aménagement à l'horizon 2040. Il sanctuarise les réserves foncières nécessaires à la création d'une véritable « Cité Aéronautique » (zones de maintenance, fret, formation, village de l'innovation) et garantit la cohérence urbanistique des futurs projets avec l'environnement immédiat de l'aéroport.

L'approbation de ce plan masse est un prérequis indispensable pour donner une visibilité foncière à long terme aux futurs investisseurs.

## Calendrier prévisionnel :

- Remise des offres : fin février 2026.
- Dialogue compétitif et stratégique : mars 2026.
- Désignation des lauréats : avril 2026.

## Échanges :

M. Techer intervient pour souligner la pertinence de cette initiative. Il demande que l'étude réalisée en 2024 sur la liaison *Evetol* (drones taxis) entre Pierrefonds et Cilaos soit annexée au dossier de consultation. Mme Beneteau confirme que les résultats de cette étude sont intégrés au cahier des charges et que le document complet sera accessible aux candidats via la *data room*.

## Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les orientations définies dans le Cahier des Attentes Stratégiques (CAS), positionnant l'aéroport comme un pôle de complémentarité et d'agilité au service du Grand Sud.
- **APPROUVE** le **Plan de Composition Général (PCG) à l'horizon 2040** annexé au Règlement de la Consultation. Ce document cadre vaut schéma directeur d'aménagement pour la plateforme et ses espaces environnants, définissant les zones dédiées aux activités aéronautiques, industrielles et de services
- **AUTORISE** le lancement de la consultation sous forme d'Appel à Projets pour le développement de services aériens et industriels sous mandat SIEG, en précisant qu'il s'agit d'une phase de développement d'activités distincte de la gestion aéroportuaire
- **ACTE** le principe d'un soutien financier ciblé sur l'investissement et l'aide au démarrage, à l'exclusion de toute subvention d'équilibre d'exploitation
- **DONNE MANDAT** au Président pour lancer la publicité, conduire la procédure de sélection, mener le dialogue avec les candidats sur la base des emprises foncières du PCG, et prendre toutes les mesures nécessaires jusqu'à la présentation de la convention finale pour signature.

## **Affaire n°03/12/2025 : Subvention AEROTECH OI**

Le Président expose :

L'Aéroport de Saint-Pierre Pierrefonds, est membre de l'association « AEROTECH OI » dans le cadre de la structuration de la filière aéronautique Réunion Océan Indien.

Au regard de la situation de trésorerie actuelle et à venir, afin de solder les dettes et de garder une image positive de l'association « AEROTECH OI » et de ses actions, certains membres ont décidé de verser à titre exceptionnel une subvention complémentaire pour 2025, au regard de leurs capacités financières respectives. A ce titre, le SMP versera une charge exceptionnelle s'élevant à **1 500,00€**.

### **Le Comité Syndical après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'appel à cotisation exceptionnelle 2025 pour le Syndicat Mixte de Pierrefonds pour un montant de **1 500,00€**
- **L'AUTORISE** à signer tous les actes dans le cadre de cette affaire.

## **Affaire n°04/12/2025 : Rapport annuel et compte rendu d'activités des mandataires de la SPL GRAND SUD**

Le Président expose :

Par délibération n° 2-08-2017 du 23 août 2017, le Comité Syndical a autorisé le Syndicat Mixte de Pierrefonds à devenir actionnaire de la SPL Grand Sud.

La SPL Grand Sud est administré par un conseil d'administration composé de 13 membres représentants des collectivités territoriales que sont la CIVIS et les Communes de Cilaos, Saint Pierre, Saint Louis, Petite Ile, L'Etang Salé, Les Avirons et le Syndicat Mixte de Pierrefonds.

Selon l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif à l'administration et au contrôle « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance ».

Le rapport annuel 2024 des mandataires de la SPL Grand Sud a été communiqué par courrier en date du 31/07/2025.

La production de ce rapport a pour objet de renforcer l'information et le contrôle du Comité Syndical sur la SPL GRAND SUD, et de vérifier que la SPL agit en cohérence avec les orientations et les actions conduites par le Syndicat Mixte.

Vu l'article L.1524-5 du Code Général de Collectivités Territoriales,

### **Le Comité Syndical après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le rapport annuel 2024 des mandataires de la SPL Grand Sud.

### **Affaire n°05/12/2025 : Décision modificative n°01-2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget primitif et le budget supplémentaire,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 4,

Vu la délibération n°05-04-2025 du 15 avril 2025 adoptant le Budget Primitif pour l'exercice 2025,

Vu la délibération n°04-11-2025 du 07 novembre 2025 adoptant le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2025,

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que, dans le cadre du suivi de l'inventaire et de la fiabilisation des immobilisations inscrites à l'actif de l'établissement, il est apparu nécessaire de procéder à une correction d'imputation concernant du matériel précédemment enregistré au compte **2154 – Matériel industriel**.

Afin de prendre en compte la situation réelle de ce matériel et de régulariser son inscription à l'actif, il convient d'opérer un **mouvement d'ordre budgétaire** au sein de la section d'investissement, sans impact sur le résultat, conformément aux règles applicables en nomenclature **M4**.

Cette décision modificative prévoit donc :

Section Investissement            Chapitre 041

- Dépenses Compte 2154 : + 124 000€
- Recettes Compte 238 : + 124 000€

Cette opération purement comptable vise à assurer une présentation fidèle des immobilisations de l'établissement. Elle n'emporte aucune incidence financière, ni sur l'équilibre de la section d'investissement, ni sur l'exécution budgétaire globale de l'exercice.

### **Le Comité Syndical après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE la décision modificative n°01/2025** portant correction d'imputation des immobilisations pour un montant total de **124 000 €**, telle que présentée ci-dessus.

- **AUTORISE** le Président à procéder à toutes les opérations comptables afférentes à cette régularisation et à signer tous documents nécessaires.

### **Affaire n°06/12/2025 : Modification durée formations**

Le Président expose :

Toute entreprise appelée à exercer une activité professionnelle ou à circuler zone côté piste doit obligatoirement être formée selon les réglementations en vigueur.

Par délibération en date du 21/08/2025 (Affaire n°11), le comité syndical a approuvé la révision des tarifs de formations dispensées par le Pôle Formation.

Le Président propose de modifier les durées des formations de la grille tarifaire à compter du **01/09/2025**, durée des formations N° 3 et N°4





\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h38.

**Le Président du Syndicat Mixte de Pierrefonds**  
**Patrice THIEN AH KOON**

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name of the president.